



AIDE - MEMOIRE

L'administration communale de la Ville de Luxembourg organisera une

formation d'animateur B

dans le domaine des activités de loisirs « Aktioun Bambëschr » (enfants du cycle 1.2 – 4.2)

Contenu de la formation:

Formation d'une durée de 150 heures composée de cours théoriques et de plusieurs stages pratiques.

La formation comprendra:

- un weekend de prise de contact (du 29 au 30 mars 2025, **nuitée obligatoire incl.**)
- un stage pratique pendant l'Aktioun Bambëschr Pâques (du 14 au 18 avril 2025)
- un stage théorique d'une demi-journée (samedi, 12 juillet 2025) au CAPEL
- **un weekend de stage théorique à choisir par le candidat lui-même parmi l'offre du SNJ**
- 4 jours préparatoires pendant la semaine précédant l'Aktioun Bambëschr en été (du 14 au 18 juillet 2025)
- ainsi qu'un stage pratique pendant l'Aktioun Bambëschr en été (du 21 juillet au 14 août 2025).

Les stages pratiques ainsi que les jours préparatoires de l'Aktioun Bambëschr été, seront rémunérés.

Votre profil:

- avoir le statut de l'étudiant
- avoir une très bonne maîtrise de la langue luxembourgeoise et disposer de connaissances de base en français et allemand
- une expérience pratique dans le domaine de l'enfance constitue un atout
- être âgé(e) de 18 ans au plus tard le 1^{er} juillet 2025

Conditions spécifiques et pièces à joindre:

La candidature doit obligatoirement être accompagnée des pièces suivantes:

- lettre de motivation ; **veuillez l'adresser au collège des bourgmestres et échevins et indiquer la référence suivante: 1-etudcapel**
- curriculum vitae;
- certificat d'inscription auprès d'une école/université 2024-2025 ;
- pour les candidats âgés ≥ 18 ans : extrait récent du casier judiciaire (bulletin no 3 ainsi que le bulletin spécial « protection des mineurs – bulletin N°5 ») (Guichet.lu) ;
- copie de la carte d'identité;
- photo récente.

Le dossier de candidature est à adresser par voie électronique au collège des bourgmestre et échevins, en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu pour le **31 janvier 2025** au plus tard.

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'indiquer le **numéro de téléphone** et l'**adresse e-mail** par lesquels ils/elles pourront être contacté(e)s.

Rémunération:

Comme suite à la décision du conseil communal du 19 avril 2010, les tarifs applicables aux étudiants de la Ville de Luxembourg sont les suivants :

- étudiant sans formation d'aide-animateur: **80 % du salaire social minimum non-qualifié** qui s'élève à 12,1979 € brut / heure prestée, au nombre-indice actuel de 944,43.

Le secrétariat du CAPEL du Service Foyers scolaires (tél.: 4796-2442 ou -2967, email: capel@vdl.lu), se tient à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.